



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

divorce

Question écrite n° 21457

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur l'information des parents divorcés concernant l'état de santé de leurs enfants mineurs. Un certain nombre de parents estiment rencontrer des difficultés pour être informés de l'état de santé de leurs enfants lorsque ceux-ci résident chez l'autre parent qui ne leur transmet pas les relevés éventuels de soins adressés par les caisses d'assurance maladie. Il lui demande si des mesures sont envisagées pour répondre à une telle demande d'information.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21457

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2008, page 3411

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)